

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 juin 1971

La séance est ouverte à 10 heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA
RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA
RÉGIE INTÉRIEURE

[Traduction]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau un extrait du procès-verbal de la réunion du mardi 29 juin 1971 des commissaires de la Régie intérieure de la Chambre des communes.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DU PRÉSIDENT
DU BUNDESTAG ALLEMAND

M. l'Orateur: J'aimerais signaler aux députés la présence à la tribune de l'Orateur du Président du Bundestag allemand, M. Kai-Uwe von Hassel.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Après avoir passé quelques jours dans l'Ouest du Canada, M. le Président von Hassel visite Ottawa sur l'invitation du Parlement canadien. Il m'a prié de transmettre à la Chambre, en son nom et au nom de ses collègues, du Bundestag, un message d'amitié et de bons sentiments.

[Français]

Au nom de la Chambre des communes, je souhaite à notre très distingué visiteur la bienvenue la plus cordiale chez nous, au Canada.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GODIN—LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET
DU BIEN-ÊTRE SOCIAL—L'INÉGALITÉ DE TRAITEMENT
ENTRE LES FONCTIONNAIRES DE QUÉBEC ET DE
TORONTO

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député voudrait-il reprendre son siège?

L'honorable député avait indiqué à la présidence qu'il désirait poser la question de privilège et c'est dans ce but qu'il a été reconnu. S'il n'a pas de question de privilège à soulever, il aura évidemment l'occasion de poser sa question plus tard.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, comme je vous l'ai signalé, il s'agit d'une question de privilège concernant l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et j'ose espérer qu'il saura me donner une réponse plus intelligente que ne le ferait son secrétaire parlementaire, qui a répondu de façon insignifiante à une question que je lui ai déjà posée, en l'absence de l'honorable ministre, au sujet des griefs formulés par les employés de la Division des allocations familiales de Québec, à l'effet que, pour le même travail, les fonctionnaires affectés au bureau de Toronto touchent annuellement \$1,000 de plus que ceux de Québec, à cause de la façon du ministre de classer les employés.

Une réponse à une question que j'ai inscrite au *Feuilleton* m'a appris que trois agents de classification ont enquêté au sujet de quelque 65 griefs présentés par les employés de Québec, mais que les rapports de ces enquêtes sont confidentiels et inaccessibles aux députés ainsi qu'au public.

Ma question est donc la suivante: Est-ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social appréhende un scandale si les députés avaient accès aux rapports des enquêtes sur les griefs...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a peut-être une question à poser, mais je lui ferai remarquer que sa question de privilège n'est pas fondée. Au fait, je ne vois pas comment ses privilèges de parlementaire ont été affectés dans les circonstances qu'il vient de porter à l'attention de la Chambre.

• (10.10 a.m.)

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU
NORD CANADIEN

[Traduction]

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 5^e rapport du comité permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien.

LES COMPTES PUBLICS

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 6^e rapport du comité permanent des comptes publics.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]